

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250221

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires,
19 février 2025	
Date d'affichage	
19 février 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 33	
Votants : 39	

Étaient excusés :

M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à M. CHABILLANT Jean-Luc
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. PARIS Hubert
Mme BESNIER Claire
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper
Mme GERMAIN Martine
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : VOIRIE COMMUNAUTAIRE
ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE TRAVAUX ET ENTRETIEN
2025-2028**

Vu le code de la commande publique,
Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence « création ou aménagement, entretien de la voirie »,
Vu la délibération définissant l'intérêt communautaire,

Monsieur le Président informe qu'une consultation a été lancée le 27 décembre 2024, selon la procédure adaptée, pour la passation d'un accord-cadre de travaux, pour les travaux et l'entretien de la voirie communautaire, d'une durée de quatre ans (programmes 2025, 2026, 2027, 2028). La date limite de remise des offres était fixée au 27 janvier 2025.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 janvier 2025 :

N° pli	Nom du candidat	CP	Ville	Offre (HT)			Prix Note /40	Valeur technique Note / 60	Note Totale / 100	Classement	
				prestations à prix unitaires <i>sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) 4 ans</i>	prestations à prix forfaitaires						Total Prix HT
					Auscultation et diagnostic de la voirie	Elaboration d'une cartographie avec plan pluriannuel					
1	COLAS France SAS Etablissement du Mans	72470	CHAMPAGNE	2 336 716,00 €	13 800,00 €	3 500,00 €	2 354 016,00 €	35,04	60,00	95,04	1
2	EUROVIA ATLANTIQUE Agence HRC	72021	LE MANS	2 513 440,00 €	19 136,00 €	39 090,00 €	2 571 666,00 €	32,07	40,00	72,07	3
3	<u>Groupement :</u> PIGEON TP Centre Ile de France LCBTP	72400	CHERRE-AU 35532 NOYAL SUR VILAINE	1 993 875,24 €	40 250,00 €	27 815,00 €	2 061 940,24 €	40,00	44,00	84,00	2

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement proposé
- **ATTRIBUE** l'accord-cadre de travaux à l'entreprise COLAS France SAS – Etablissement du Mans, pour un montant de 2 354 016,00 € HT, soit 2 824 819,20 € TTC (sur la base du détail quantitatif estimatif),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

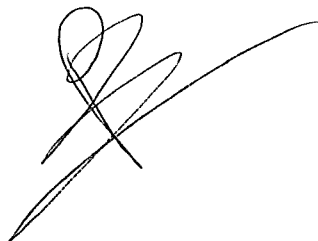
Saint Calais, le 27 février 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS